



## Mandat signé sans date dans une agence immo

Par **bubuyaya**, le **29/07/2010** à **16:42**

Bonjour,

en date du 16 juillet nous avons pris contact avec une agence immo pour proposer à la vente notre maison. Nous avons, mon mari et moi, signé ce jour là un mandat exclusif SANS mettre de date à la demande de l'agent immobilier. En effet, d'après lui, seul son responsable est tenu de signer le contrat, et il devrait le faire la semaine qui suivait...

En date du 26 juillet 2010, aucune nouvelle de l'agence, et aucun contrat signé de leur part ne nous a été remis, nous décidons de leur adresser une lettre recommandée avec AR, pour leur signifier que nous souhaitons mettre fin à notre partenariat.

Mercredi l'agent nous contacte et nous indique que nous sommes liés contractuellement avec eux... nous lui rappelons qu'il nous a fait signer un document sans y apposer sa propre signature et sans faire mention de la date !!

merci de nous indiquer si l'agence peut à ce jour, mettre en avant la validité d'un tel contrat, à savoir que nous n'avons toujours pas en notre possession d'exemplaire de ce mandat signé et daté par cette agence ?

merci par avance